



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025

1. Bienvenue/Vérification du quorum

- La réunion est ouverte à 10h30.
- Heather Anderson et Danielle Parent souhaitent la bienvenue aux participants.
- La liste des participants (annexe 1) a été vérifiée et 45 personnes étaient présentes : 32 membres, 1 non-membre, 1 invité du Lac Sir John et 11 personnes faisant parties de la famille de membres. Le quorum est atteint.
- Les membres du conseil d'administration actuel ont été présentés : Heather Anderson, Yann Claudio, Suzanne Guerin, Margaret Gurinskas, Danielle Parent, Remi St-Laurent, Etienne Viel (qui n'était pas présent).

2. Ordre du Jour AGA ARLB 2025

RÉSOLUTION 20250713-05: Approuver l'ordre du jour de l'AGA du 13 juillet 2025

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour présenté;

Il est proposé par Flaurie Storie, appuyé par David Laffin et RÉSOLU ce qui suit :

1. **Bienvenue/Vérification du quorum**
2. **Adoption** de l'ordre du jour
3. **Adoption du procès-verbal** de l'assemblée générale annuelle de l'ARLB de 2024
4. **Vote sur la mise à jour des statuts de l'ARLB:** Danielle Parent
5. **Rapport financier** – Danielle Parent (Résolution cotisation annuelle)
6. **Rapport navigation et sécurité:** Diane Drury, Remi St. Laurent (le débarcadère)
7. **Rapport communication:** Lois Pohlod, Jamil Ménaceur nouveau site web – www.arlb-lbca.ca
8. **Social :** Adrienne Hindle
9. **Environnement :** Suzanne Guérin, Rémi St. Laurent, Heather Anderson (les tests d'eau, les tributaires, les berges, les fosses septiques, les espèces envahissantes)
10. **Cotisation annuelle (résolution)**
11. **Présentation Unscented – S.Ballit**
12. **Varia**
13. **Questions**
14. **Élection:** Élection des membres du conseil d'administration : Nominations pour le conseil d'administration, pour le président d'élection si nécessaire



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025**

15. **Mot de clôture du Président**

16. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

3. Le procès-verbal de l'AGA 2024 est adopté tel que présenté aux membres :

RESOLUTION 20250713-06: Approuver le procès-verbal de l'AGA 2024

CONSIDÉRANT la présentation du procès-verbal de l'AGA 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joseph Amiel, appuyé par David Laffin, et **RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le procès-verbal de l'AGA 2024 soit adopté,

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. Ajouts/modifications aux Bylaws de 1962 : Danielle Parent

Les modifications proposées ont été transmises par courriel à tous les membres faisant partie de la base de données de l'ARLB le 4 juin 2025 pour commentaires. Les commentaires ont été acceptés du 4 au 30 juin. Aucune modification n'a été reçue/demandée.

Voici les points saillants des nouveaux règlements :

- Les anciens statuts (1962) n'étaient rédigés qu'en anglais et devaient être mis à jour.
- La clause indiquant l'adresse de l'ARLB a été mise à jour.
- Le nombre d'administrateurs a été modifié à 7.
- Nouvelle clause stipulant que l'assemblée générale annuelle doit se tenir au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice fiscal.
- Une clause a été ajoutée sur qui a le droit de parole lors d'une assemblée
- Ajout d'une clause stipulant que toute dépense imprévue supérieure à 100 \$ doit être approuvée par le conseil d'administration.
- Ajout d'une nouvelle clause concernant la *dissolution de l'association*.



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025**

RÉSOLUTION 20250713-07- SUR LA MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS (BYLAWS) DE L'ARLB

CONSIDÉRANT QUE l'Association des riverains du lac Barron est soumise à la loi sur les compagnies, partie III (LCQ) puisqu'elle est une organisation à but non lucratif (OBNL) enregistrée au registre des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les règlements (BY-LAWS) datent de 1962 et qu'une mise à jour est nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une traduction en français du texte anglais est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a approuvé cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jamil Menaceur, appuyé par Yves Tremblay, et **RÉSOLU** ce qui suit :

- D'abroger les by-law one, by-law two, by-law three, by-law four, by-law five, by-law six, by-law seven, by-law eight, by-law nine, by-law ten datant de 1962 à l'exception de l'article 2 de la by-law one et de l'article 1 de la by-law three dont les modifications ont été approuvées en assemblée spéciale et qui seront respectivement les clauses 1.2 et 3.1 dans la nouvelle réglementation.
- De promulguer, séance tenante, les sections suivantes des nouveaux règlements généraux :
 1. GÉNÉRALITÉS
 2. ADHÉSION
 3. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET OFFICIERS
 4. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 5. ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 6. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES
 7. FINANCES
 8. MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX
 9. AUTRES DISPOSITIONS
 10. DISSOLUTION DE L'ARLB

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (au moins les 2/3 des membres présents à cette assemblée générale ont voté pour l'adoption)



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025

- Ces nouveaux statuts sont en vigueur pour le reste de l'ordre du jour de l'AGA de 2025.
- Le conseil d'administration apportera une modification aux règlements à la prochaine AGA de 2026 afin de déterminer quelle langue aura préséance pour les règlements
- Chaque ménage membre dispose d'une voix pour lors d'un vote à l'AGA
- Un membre a remercié D.Parent et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise-à-jour des règlements de 1962

5. RAPPORT FINANCIER – D. Parent

Voici ce qui ressort des graphiques présentés (annexe 2) :

- Revenus:
 - 64 % des revenus sont attribuables aux cotisations des membres
 - 26% des revenus sont attribuables aux articles mis en vente par l'ARLB
 - 9 % des revenus sont attribuables à des dons et intérêts bancaires
- Dépenses:
 - 37 % des dépenses sont attribuables aux articles acquis pour la vente
 - 18 % des dépenses sont attribuables aux coûts associés à la production des déclarations fiscales et production des états financiers faites par un CPA
 - 15 % des dépenses sont attribuables aux coûts associés au maintien du site web et de l'outil 'campaign monitor'
 - 15 % des dépenses sont attribuables à l'organisation d'activités sociales
 - 10 % des dépenses sont attribuables à des adhésions à des organismes (CREL, RAPPEL, OBV Rivière-du-Nord)

Les dépenses augmentent plus que les revenus au fil des ans.

RÉSOLUTION 20250713-08 Adoption des Revenus/Dépenses 2024

Danielle Parent présente les revenus/dépenses 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Kirkpatrick, appuyé par Jamil Menaceur et **RÉSOLU** ce qui suit :

QUE les revenus/dépenses 2024 soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025**

6. RAPPORT DE NAVIGATION ET SÉCURITÉ : R.St-Laurent

Rémi St-Laurent a présenté les informations suivantes :

a) Information sur les permis de navigation et les amendes :

- Nombre de permis annuels délivrés par Gore pour les bateaux à moteur en 2024 : 112 ; en 2023 : 124
- Nombre de visites quotidiennes des résidents de Gore en 2024 : 12 (4 utilisateurs) ; en 2023 : 8 (4 par le même bateau)
- Nombre de permis quotidiens délivrés à des non-résidents de Gore : 0
- Nombre d'amendes infligées pour des bateaux : 3
- Nombre de visites de la SQ : 3

b) Sens de circulation sur le lac : selon la loi fédérale, « un bateau doit toujours naviguer du côté tribord (à droite) d'une rivière ou d'un chenal.

- Les personnes doivent dépasser quelqu'un par la gauche – loi fédérale.
- Il a été signalé que des motomarines circulaient dans le mauvais sens.

c) Mise à l'eau des embarcations (ch Scott) :

- R. St-Laurent a expliqué l'historique du terrain depuis son acquisition par la municipalité en 2016.
- Grâce au travail du comité de sécurité nautique, une résolution du conseil municipal a été adoptée en mars 2024 afin d'augmenter le coût des permis de mise à l'eau qui a permis l'embauche d'un préposé. Grâce à cette mesure, la municipalité de Gore espère renforcer la sécurité à la mise à l'eau en 2025 et prévenir la contamination du lac par des plantes/espèces envahissantes.
- R. St-Laurent a expliqué les tâches du préposé :
 - Vérifier la propreté des bateaux.
 - Le lavage est actuellement gratuit et en libre-service au chalet municipal.
 - S'assurer que les bateaux ont leur vignette annuelle ; aucun bateau sans vignette ne sera admis pour une mise à l'eau ; le seul endroit où obtenir une vignette est à l'hôtel de ville pendant les heures d'affaires.



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025

7. COMMUNICATIONS : L.Pohlod

- Infolettres envoyées à l'automne 2024 et en mai 2025, ainsi que la distribution de nombreux courriels envoyés à l'aide de l'application Campaign Monitor, qui permet à l'ARLB d'envoyer facilement des courriels à sa base de données de plus de 310 membres et résidents.
- Nouveau site web ! www.arlb-lbca.ca
 - Nouvel hébergeur : la société québécoise OVH Cloud.
 - Un seul site web, bilingue - les sites sont identiques en anglais et en français.
 - Le coût représente environ 30 % de l'ancien système via Weebly.
 - Merci à J. Menaceur pour son implication.
- Facebook est géré par L. Pohlod
- Maintenance de la base de données : l'ARLB compte plus de 300 noms dans sa base de données. Les modifications sont mises à jour selon les besoins.
- Besoin de bénévoles : pour aider à la charge de travail liée à la communication, l'ARLB recherche des personnes pour travailler avec L. Pohlod au sein du comité de communication.

8. COMITÉ SOCIAL : L.Pohlod

- L'événement Traversée Est-Ouest 2024 a été un succès. Merci aux familles Hindles & McOuats
- Les ventes d'articles de l'ARLB se sont bien déroulées. La vente des t-shirts restants se fera après l'assemblée générale annuelle.
- Impossible d'organiser l'événement la Traversée Est-Ouest cet été, car aucun terrain riverain n'est disponible.
- Recherche d'un lieu pour organiser un événement en 2026

9. ENVIRONNEMENT : H.Anderson, S.Guérin

H.Anderson remercie certaines personnes (Suzanne, Flaurie et Heather M) pour leur implication au niveau de l'environnement.

a) Qualité de l'eau : S.Guérin

- Le niveau reste stable – il est difficile d'atteindre un niveau « bon ». Le lac se situe à un niveau oligo-mésotrophe.
- La norme en matière de phosphore est bonne/satisfaisante si elle est inférieure à 30 microgrammes/L. Même si tous les endroits où des tests ont été effectués sont en



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025

dessous de cette norme, nous pouvons observer une tendance à la hausse, sauf pour les chiffres de 2024, qui sont inférieurs à ceux des années précédentes.

b) Règlements sur les bandes riveraines :

- 59 % des bandes riveraines sont conformes aux règlements. Beaucoup de terrains n'ont pas suffisamment d'arbustes et d'arbres – rapport de la municipalité de Gore.

c) 3 facteurs qui modifient la qualité de l'eau du lac :

- Fosses septiques, tonte des rives – nutriments qui se déversent dans le lac ;
- Utilisation de savons et de produits nettoyants qui endommagent le lac.
- Les rives disparaissent à cause des dommages causés par les vagues des bateaux.

Si nous ne voulons pas que la situation se dégrade, nous devons rester vigilants.

ENQUÊTE SUR LES PLANTES : H.Anderson

- Chaque année, un groupe de bénévoles participe à une enquête sur les plantes du lac en collaboration avec Heather McCullough, du Lac Hughes.
- Les bénévoles parcourent le lac en kayak à la recherche de plantes envahissantes telles que le myriophylle en épi, qui peuvent détruire le lac et le rendre impropre à la baignade et à la navigation.
- Cette année, l'enquête aura lieu demain, le 14 juillet. Si vous souhaitez vous porter volontaire, contactez Heather Anderson.

FOSSES SEPTIQUES : R.St-Laurent

R.St-Laurent présente les données comparant 2023 et 2024. On observe que la municipalité a du travail à faire afin de réduire le nombre de fosses septiques qui n'ont pas été vidangées depuis plus de 2 ans mais il faut tenir compte que certaines de ces propriétés ne sont pas habitées à l'année donc que la vidange n'est requise qu'aux 4 ans. Un travail de suivi doit se faire avec la municipalité.

PLANTES ENVAHISSANTES : H.Anderson

- a) Phragmites – si vous voyez cette plante, elle doit être déracinée, mise dans un sac et jetée à la poubelle. Très répandue sur les autoroutes et autour du lac, elle peut étouffer les plantes indigènes.



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025

b) Vivipare chinoise :

- L'ARLB dispose d'un permis pour étudier et récupérer les escargots dans le lac. -Les bénévoles peuvent les ramasser en plongée libre ou en marchant sur la rive.
- Si nous avons besoin de plongeurs pour éliminer les escargots, cela coûte de l'argent que nous n'avons pas.
- Nous pouvons essayer de contrôler leur nombre, mais il est difficile de les éradiquer.
- C'est le moment d'agir, car elles ne se trouvent qu'à une extrémité du lac. Il s'agit d'un projet annuel visant à les retirer.
- Vaut-il la peine de dépenser de l'argent pour les retirer chaque année dans les zones à risque telles que la plage ?
- Terry, du Lac Sir John, a mené des recherches et nous a donné des conseils utiles.
- La propagation de la vivipare chinoise se fait lorsque des personnes vident leur aquarium dans le lac, les bateaux non lavés, et par les loutres entre autres.
- Impact : remplacement de la vie indigène ; filtration de l'eau permettant la croissance de plus de plantes, obstruction des tuyaux, coquilles cassées, parasites, matières fécales modifiant les ratios azote/phosphore.

Certaines associations de lac mettent de l'argent de côté pour lutter contre de futures invasions comme par exemple la myriophylle à épi qui est très présente dans les lacs des Laurentides mais qui n'a pas encore été identifiée au lac Barron.

10. RÉOLUTION VISANT À AUGMENTER LES FRAIS ANNUELS D'ADHÉSION : D.Parent

Discussion sur la nécessité d'augmenter les frais d'adhésion. Ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis plus de 30 ans. Les coûts liés aux outils de communication, à l'entretien et au remplacement des bouées installées sur le lac pour des raisons de sécurité sont en hausse. Par exemple :

- Le coût de remplacement d'une grande bouée, avec son éclairage, ses ancrs, etc., s'élève autour de 1 000 \$.
- Il est important de se créer une réserve afin d'être en mesure de lutter contre les espèces envahissantes dans le lac ce qui nous permettrait de réagir plus rapidement.

Plusieurs échanges sur le montant approprié à déterminer.



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025**

RÉSOLUTION 20250713-09 MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2026

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle n'a pas été augmentée depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE nos dépenses augmentent plus rapidement que nos revenus;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de se créer une réserve pour faire face aux défis des plantes et espèces envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE remplacer une bouée, et que son coût de remplacement est évalué autour de 1 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Tremblay, appuyé par Michel Leduc et **RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la cotisation 2026 soit établie à 40 \$ (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. PRÉSENTATION The Unscented Company – S.Ballit

M. Ballit a fait une présentation de la gamme de produits de sa compagnie *The Unscented Company*. Leur entreprise propose une gamme complète de produits naturels, pour la maison et le corps, exclusivement sans fragrance, efficaces et conçus pour réduire notre consommation de plastique et d'eau grâce à des recharges et à des options solides.

12. VARIA

Aucun item n'avait été rajouté à l'ordre du jour.

13. QUESTIONS

Plusieurs questions de la part des participants mais certaines pour lesquelles il est nécessaire pour les personnes de s'adresser directement à la municipalité (barrage sur le lac Sherritt). Pour ce qui est des questions sur les fosses septiques, l'ARLB fait un suivi annuel avec la municipalité mais on ne peut d'aucune manière obtenir des informations précises sur les propriétés qui sont en infraction – légalement l'information est confidentielle.



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025**

14. ÉLECTIONS AU CA (conseil d'administration)

Six personnes ont indiqué leur intérêt pour faire partie du CA. Il y a 7 postes disponibles. Les 6 personnes sont :

Heather Anderson
Yann Claudio
Suzanne Guerin
Margaret Gurinskas
Danielle Parent
Remi St. Laurent

Il n'y a pas eu d'autres nominations provenant de l'assemblée. Donc il n'y a pas eu d'élections nécessaires. Lors de la prochaine réunion du CA, les élus par acclamation décideront du terme (1 an ou 2 ans) de leur mandat.

15. MOT DE CLÔTURE

Puisque le temps associé à l'ordre du jour était dépassé, la présidente, H.Anderson, a rapidement remercié la participation des membres avant de lever l'assemblée.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 12h40, il est proposé par Jacklin Turcotte, appuyé par Jamil Menaceur, la levée de la réunion.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025**

ANNEXE 1 - membres et non-membres présents

AGM/AGA July 13 juillet, 2025	Attendance/participants				
Name			present	Others - same house	
Amiel, Joseph			Yes	Josee Beuparlant	
Anderson, Heather			Yes		
Anderson, Susan			Yes		
Belanger, Alain			Yes	Hélène Boulanger	
Bernier, Shirley			Yes		
Brew, Terry			Yes		
Claudio, Yann			Yes		
Dechenes, Mario-Eve			Yes	Marc Petit	
Deczky Hill, Anika			Yes		
Downing, Mark			Yes		1
Drury, Diane			Yes		
Guerin, Suzanne			Yes		1
Gurinskas, Margaret			Yes		
Hawksworth, Gary			Yes		
Hindle, Lorne			Yes		
Kirkpatrick, Robert			Yes		
Laliberte, Robert			Yes		
Laffin, Tony			Yes	Jerome Bouchard	
Leduc, Michel			Yes	diane Leduc	
Menaceur, Jamil			Yes		
Parent, Danielle			Yes		
Patterson, Jennifer			Yes		
Pohlod, Steve			Yes	Lois Pohlod	
Prefontaine, Daniel			Yes	Jocelyn Gagne -	NEW
Purdie, Ted			Yes		
Richards, Wayne			Yes		
Rivard, Luc			Yes		
Roy, Yelena			Yes		1 New25
St. Laurent, Remi			Yes	Francine	
Storie, Fleurie			Yes		
Talbot, Tom			Yes		
Temple, Bev			Yes		
Tremblay, Yves			Yes		
Turcot, Jacklin			Yes		
Total: 34					

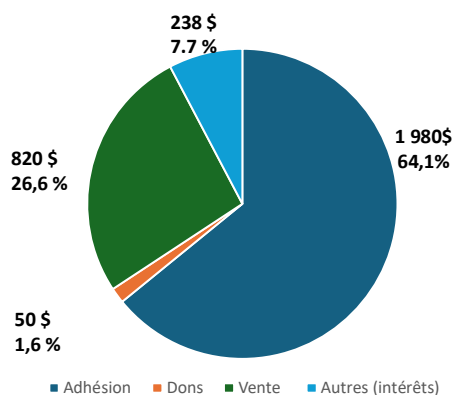


PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DIMANCHE LE 13 JUILLET 2025

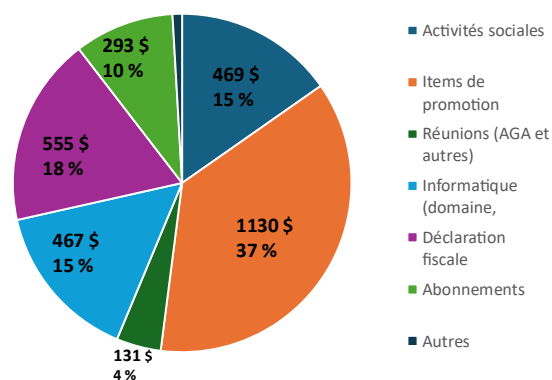
ANNEXE 2 - État des revenus/dépenses 2024

Revenus/Dépenses 2024 – Revenues/Expenses 2024

Revenus Annuels/Annual Revenues



Dépenses Annuelles/Annual Expenses



	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
BANK /BANQUE								
AS AT DECEMBER 31/AU 31 DÉCEMBRE								
ASSET/ACTIF								
BANK BALANCE/SOLDE BANCAIRE	6 252,33 \$	6 371,83 \$	5 198,52 \$	7 103,75 \$	6 292,14 \$	6 419,72 \$	7 748,30 \$	7 296,01 \$
RECEIVABLE FROM GORE/ À RECEVOIR DE GORE		- \$	- \$	686,17 \$				
PETTY CASH/PETITE CAISSE	96,80 \$	96,80 \$	96,80 \$	96,80 \$	96,80 \$	121,81 \$	92,01 \$	81,76 \$
	6 349,13 \$	6 468,63 \$	5 295,32 \$	7 886,72 \$	6 388,94 \$	6 541,53 \$	7 840,31 \$	7 377,77 \$
LIABILITIES/PASSIF								
	335,19 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
EQUITY/CAPITAUX PROPRES								
	6 013,94 \$	6 468,63 \$	5 295,32 \$	7 886,72 \$	6 388,94 \$	6 541,53 \$	7 840,31 \$	7 377,77 \$
	6 349,13 \$	6 468,63 \$	5 295,32 \$	7 886,72 \$	6 388,94 \$	6 541,53 \$	7 840,31 \$	7 377,77 \$